







A retenir

- MILDIU** Pression faible.
- OÏDIUM** Période de forte sensibilité.
- CICADELLE VERTE** Premières larves observées.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 1	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
Températures	13 22	13 23	10 24	13 25	17 29	17 24
Tendance						

STADES PHENOLOGIQUES

	Merlot	Syrah	Cab. F.	Cab. S.	Tannat	Gamay	Chard.
Brunhois	19	-	19	17	17	-	-
St Sardos	19	17	17	-	17	-	19
Quercy	17	-	17	-	17	19	-

Rappel des stades :

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

MILDIOU

• Situation au vignoble

Le premier foyer détecté la semaine précédente sur le secteur du Brulhois évolue lentement. Les taches sont désormais sporulantes. En dehors de ce foyer, aucune autre tache de mildiou n'a été observée (pas même sur les parcelles de témoins non traités).

• Données de la modélisation

Les cumuls de pluies depuis le 24 mai sont relativement faibles (de 3 mm pour le poste de St Sardos à 7 mm pour celui de Serignac).

Depuis les pluies du 12 et 13 mai, qui ont engendré les premières contaminations épidémiques de faible intensité sur les secteurs de Bouillac et du Brulhois, la pression a eu tendance à diminuer. Pour la période écoulée, le risque était redescendu à un niveau faible. Et il devrait s'y maintenir pour cette semaine encore. D'après le modèle, le niveau de l'EPI serait trop faible pour que les pluies annoncées pour cette semaine puissent être contaminantes.

Évaluation du risque : La pression demeure basse. Le niveau d'EPI est trop faible pour que de nouvelles contaminations puissent avoir lieu cette semaine.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Toujours aucun symptôme n'a été observé dans les parcelles de surveillance.

Évaluation du risque : Le stade phénologique « boutons floraux séparés » (stade de haute sensibilité) étant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble, la période très propice au développement de l'oïdium a donc démarré. Soyez vigilants car plusieurs facteurs de risque se cumulent et rendent les conditions favorables au développement du champignon : sorties de grappes importantes, entassement de végétation au cœur de la souche, faible ensoleillement...

BLACK ROT

• Situation au vignoble : Les symptômes se font discrets.

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon et les contaminations survenant à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine pourraient être significatives. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS

Évaluation du risque :

Dans les situations à risque nécessitant une surveillance accrue (cépages, historique parcellaire), la première phase de sensibilité se situe entre le stade floraison et le stade fermeture de la grappe. Une deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison.

Dans le cas des situations moins sensibles, la phase de sensibilité principale se situe avant fermeture de la grappe.

Mesures prophylactiques : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Aucune capture n'a été enregistrée lors des derniers relevés réalisés dans le réseau de piégeage. Les suivi de parcelles n'ont pas permis de détecter de glomérules.

• Données de modélisation (Modèle Eudémis - SRAL)

Les calculs du modèle prévoient que le deuxième vol devrait débuter à partir du 11 juin.

Évaluation du risque : Compte tenu des conditions de ces dernières semaines peu favorables à la ponte (niveau faible de ponte observé), le potentiel de glomérules pour cette première génération devrait être faible.

Pensez à changer les capsules de vos pièges avant le démarrage du 2e vol : 10 juin

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération (juillet-août) qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

Les premières larves de cicadelles ont été observées sur l'ensemble des secteurs. Les niveaux de population restent toutefois faibles.

Évaluation du risque : le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui sont observables à partir de juillet.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

On note une augmentation importante du niveau de population d'acariens jaunes sur la commune de Bourret (îlot fréquemment touché). Sur quelques parcelles, le niveau de 90 % de feuilles occupées seraient déjà atteint. Par ailleurs, la faune auxiliaire est peu présente sur l'ensemble des parcelles du réseau.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles à risque. La remontée des températures pourraient accélérer l'évolution des populations d'acariens, d'autant plus si la faune auxiliaire ne peut contrer le phénomène.

■ **Seuil de nuisibilité (printemps)** : 70 % de feuilles occupées par au moins un acarien nuisible

ACARIOSE

• Situation au vignoble

Quelques foyers redémarrent sur des parcelles n'ayant subi aucune intervention spécifique.

Évaluation du risque : La remontée de températures semblent stimuler les populations de ravageurs. Il n'existe pas de seuil d'intervention, mais surveillez vos parcelles à risque et vos jeunes plantations.

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-